

OBLOC

Assèchement



La solution d'assèchement post inondation.



Fabriqué en
France



Limite l'infiltration de l'eau. Facilite le nettoyage post inondation.

ausec
solutions de maîtrise des liquides



+33 (0)4 27 26 01 94



info@ausec.fr



www.ausec.fr



23 ZA Les Épalits - F-42610 St-Romain-le-Puy

QU'EST-CE QUE C'EST ?

OBLOC® Assèchement, c'est la solution d'assèchement post inondation. Le produit est composé de polymères organiques recyclés qui solidifient instantanément l'eau à son contact. Cette formulation sous forme de poudre permet de rendre **pelletables** les eaux et boues pour faciliter le nettoyage post sinistre.



FONCTIONNEMENT



1 Inondation d'eau et de boue



2 Saupoudrage de la solution



3 Rassemblement de l'eau et de la boue



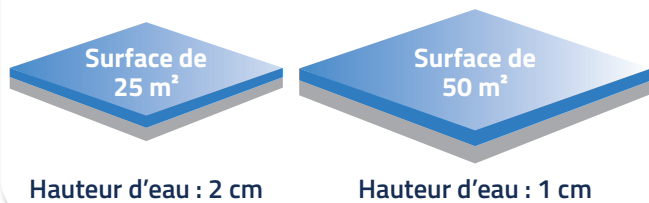
4 Eau et boue solidifiées

BÉNÉFICES

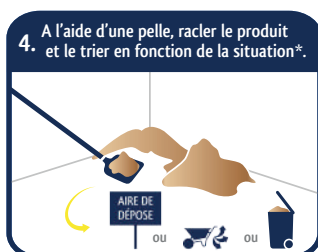
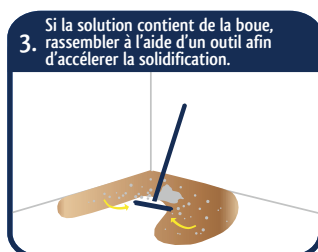
- permet une intervention autonome et rapide
- limite l'infiltration de l'eau
- facilite le nettoyage post sinistre
- diminue les coûts/temps de remise en état

SIMULATION

Représentation d'une inondation de 500 L :



CONSEILS D'UTILISATION



*Aire de dépose, déchetterie ou déchets ménagers. Procédures de tri ou d'élimination du produit disponibles sur www.ausec.fr.

DOSAGE

OBLOC® est capable d'absorber jusqu'à 300 fois son poids ; 2,4 kg de produit peuvent absorber jusqu'à 500 L de liquide. Il est conseillé d'adapter le dosage d'OBLOC® en fonction de la teneur en eau et du type de déchet. La graduation présente sur l'étiquette du produit permet un bon dosage lors de l'emploi d'OBLOC®.

STOCKAGE

OBLOC® est à conserver dans un endroit sec à une température comprise entre 5 et 30°C. La durée de vie du produit dans son conditionnement initial est de 5 ans.

PACKAGING

- Pack de 2,4 kg : 4 pots de 600 g chacun (125 L par pot)
- seau de 4,8 kg (1 m³ = 1000 L).
- seau de 25 kg (13 m³ = 13 000 L) disponible sur demande.

ENVIRONNEMENT

OBLOC® offre une totale innocuité vis-à-vis de l'environnement et de la santé humaine. Produit non polluant et non irritant. Produit **biodégradable** selon la norme RF 14995.

ÉLIMINATION

- Aire de dépose (selon mairie).
- Déchetterie.
- Déchets ménagers.

Procédures de tri ou d'élimination du produit disponibles sur la fiche technique ou sur www.ausec.fr.